Saint-Martin-Vésubie
La Suisse Niçoise

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2017

Le Trente Mars Deux Mil Dix-Sept, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin Vésubie se sont réunis dans la salle des Délibérations sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 221-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales en date du Vingt-Quatre Mars Deux Mil Dix-Sept.

Présents : Henri GIUGE, Gérard ERRE, Géraldine DE CAQUERAY, Martine LEA-PASTORINO, Christian AIRAUT, Isabelle CIAIS, Brigitte ISNART, Alain MARTIN, Thomas MARTIN, Patricia ROUX-GUISTO, Honoré GHETTI, Didier GIORDAN, Agnès SOLIMEIS.

Procurations :
Yannick GARIN procuration à Henri GIUGE
Romane RAIBERTI INGIGLIARDI procuration à Agnès SOLIMEIS,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les propos de son préambule ne sont pas formulés pour faire le bilan de sa moitié de mandat car ce n'est ni le lieu, ni le moment de le faire, mais il s'exprimera à ce sujet dans le prochain bulletin municipal ainsi qu'au discours du Festin. Lors de son élection, son conseiller financier Monsieur Jacques BAILET, lui avait conseillé de faire un audit. Monsieur le Maire pensait que cet audit engendrerait des frais supplémentaires importants pour la Commune et qu'au cours des futurs exercices, on trouverait l'origine du triste bilan financier dont nous avons hérité. La simple analyse de la ligne budgétaire « Fêtes et

Cérémonies » qui est passée de 200 000€ sous l'ancienne municipalité, à 100 000€ en 2015 et seulement à 73 605€ en 2016, montre la gabegie qui était faite sous l'ancienne municipalité. Notre politique de restriction où les frais de repas ont été réduits au strict minimum, nous a permis de rembourser en trois ans, la ligne de trésorerie de 350 000€, ce n'est pas pour autant que les animations culturelles sportives ont diminué, bien au contraire. Monsieur le Maire remercie en premier lieu Monsieur Éric CIOTTI pour les nombreuses soirées estivales et depuis le mois de janvier pour sa programmation bimensuelle à l'Espace Jean Grinda, au Vésubia Mountain Park. Monsieur le Maire demande aux élus de promouvoir ces spectacles de grande qualité et surtout gratuit. Monsieur le Maire remercie également Monsieur Yannick GARIN pour les nombreuses manifestations sportives faites et souligne la prochaine manifestation qui va être faite cet été, avec un public et des retombées économiques incontestables.
Enfin Monsieur le Maire remercie Monsieur Pierre VERDEGL qui avec sa grande équipe de jeunes a réussi un Carnaval mémorable qui lui a rappelé les carnavals qu'il a organisés en 1998,1999 et 2000 avec Madame Géraldine DE CAQUERAY.

Enfin pour fêter un anniversaire, il y a toujours un cadeau et pour ce troisième anniversaire, le cadeau est plus que magique et je vous le laisse apprécier au point n° 6 de l'Ordre du Jour.

Madame Aurore DAHON donne lecture des procurations.

Après constat du quorum, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18 heures 00.

Madame Isabelle CIAIS est désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES :

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération concernant l'approbation du projet d'aménagement et de développement durables.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ?

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, Monsieur Didier GIORDAN votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS s'abstiennent.

CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR :

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Saint Martin Vésubie fait déjà partie du groupement de commandes créé en 2015, initié par la Métropole Nice Côte d'Azur pour ses besoins en matière d'achat d'électricité,

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération et propose :

- L'adhésion de la Commune de Saint Martin Vésubie au groupement de commandes pour « l'approvisionnement en énergie et prestations annexes » pour une durée illimitée,

- D'approuver le choix de la Métropole Nice Côte d'Azur en qualité de coordonnateur et le pouvoir adjudicateur de la commission d'appel d'offres de ce groupement de commandes,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention constitutive du groupement joint en annexe et de prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

- D'autoriser Monsieur le Maire à faire acte de candidature aux marchés d'énergies (électricité, gaz naturel, fioul, propane, bois...) proposés par le groupement suivant les besoins de la Commune de Saint Martin Vésubie,

- D'autoriser le coordonnateur à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,

- De s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la Commune de Saint Martin Vésubie est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ?

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS,

Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, Monsieur Didier GIORDAN s'abstiennent.

INDEMNITES DES ELUS :

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjoints étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Commune.

Il indique que le montant de ces indemnités est fixé par référence au traitement correspondant à l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique et que les indemnités du Maire et des Adjoints sont déterminées selon un pourcentage de cet indice conformément au classement de la commune dans un barème établi par strates démographiques et que ces indemnités peuvent être majorées dans la limite de 15 % du montant de l'indemnité pour les communes chefs-lieux de canton. Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Saint Martin Vésubie s'inscrit dans la tranche de 1 000 à 3 499 habitants, le taux maximal applicable est donc :

Pour le Maire : 43 %
Pour les Adjoints : 16.50 %

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, Monsieur Didier GIORDAN s'abstiennent.

SOUTIEN INSCRIPTION DE LA PROMENADE DES ANGLAIS AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO :

Monsieur le Maire rappelle que la Ville de Nice a déposé sa candidature pour l'inscription de la Promenade des Anglais à l'UNESCO sur la Liste du Patrimoine Mondial. Il rappelle que la Promenade des Anglais, est un lieu emblématique.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération et propose d'apporter son soutien à la candidature de la Promenade des Anglais et de la Ville Hivernale à l'inscription par l'UNESCO sur la liste du Patrimoine mondial, déposée par la Ville de Nice au ministère de la Culture et de la Communication.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ?

Monsieur Didier GIORDAN pense qu'un site qui passe à l'UNESCO génère 7 millions de visiteurs de plus par an, Monsieur le Maire confirme, et rajoute que le Parc National du Mercantour a lui aussi fait sa demande d'inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'imaginer deux sites inscrits dans notre région, Madame Géraldine DE CAQUERAY indique que la ville de Cannes a aussi demandé son inscription. Monsieur le Maire pense que la Commune de Saint Martin Vésubie doit soutenir cette demande.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, Monsieur Didier GIORDAN votent pour.

ADHESION «FAMILLE PLUS» POUR L'OFFICE DU TOURISME :

Monsieur le Maire rappelle la réunion du 06 Mars dernier, au cours de laquelle la commune a proposé entre l'Office de Tourisme et les Hébergeurs, de faire un point sur les nouvelles structures construites dans la vallée telles que le Vésubia Moutain Park ou le Centre de Cure Thermale. Il a été évoqué le souhait de l'Office de Tourisme d'adhérer au label « FAMILLE PLUS » afin de valoriser l'accueil des familles et des enfants dans les communes touristiques françaises.

Ce label permet de :

- Valoriser la qualité de l'accueil et des prestations proposées à tous les types de famille,
- Se distinguer autour d'un signe propre (label national Famille Plus),
- S'appuyer sur une communication spécifique en direction des clientèles cibles et des prescripteurs,
- Se différencier sur le marché de l'offre (nationale et internationale).

Les communes candidates au label doivent se soumettre à un audit d'entrée qui donnera lieu à un rapport.
Après études de plusieurs devis, le cabinet SO TOURISTIQUE propose cet audit pour un montant de 2 570.00€ (TVA non applicable).
Si l'audit est validé par « Famille Plus », la commune de Saint Martin Vésubie devra s'engager à :

- Respecter tous les engagements du cahier des charges d'attribution de la marque FAMILLE PLUS.
- Mettre en œuvre les moyens nécessaires à la bonne application de la marque FAMILLE PLUS et faire réaliser notamment un audit de contrôle externe tous les 3 ans.
- Faire appliquer par les acteurs de la station les niveaux de performances attendus du référentiel FAMILLE PLUS.
- Désigner un référent qualité, responsable de la mise en œuvre et du suivi de la démarche de qualification.
- Reproduire le logo type de la marque FAMILLE PLUS conformément aux conditions de la charte graphique, sur tout support de communication de la Commune, de l'Office de Tourisme et des prestataires référencés.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Géraldine DE CAQUERAY. Celle-ci rappelle qu'il est important pour le village de montrer cette qualification qui touchera les familles. Elle indique que ce label doit être promu par les restaurateurs et les commerçants.

Monsieur le Maire rappelle aussi que si cette labellisation a été possible c'est aussi grâce à la création du Centre Aéré, projet porté par Madame Martine LEA PASTORINO.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ?

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, Monsieur Didier GIORDAN votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS s'abstiennent.

PROMESSE DE VENTE TERRAINS QUARTIER SAINT ANTOINE :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'hébergement hôtelier sur les terrains communaux au Quartier Saint

Antoine, cadastrés AH 225-737-736-545 d'une superficie totale de 21 407m² environ, précision faite que les parcelles 736 et 737 ont fait l'objet d'une division foncière :

- la parcelle 737 est divisée et recadastrée AH 759 et 758.
- la parcelle 736 est divisée et recadastrée AH 760 et 761.

En conséquence de quoi la vente portera sur une surface de terrain de 20 151m².

Ce projet sera porté par Habitat 06.

Une demande d'évaluation foncière a été faite le 24/02/2016 ; la brigade des évaluations domaniales a estimé ces terrains à 800 000.00€ hors frais d'agence, pour un projet de 2 310m² de surface utile environ.
Il est précisé que la commune a bénéficié lors de son acquisition du foncier devant être cédé aujourd'hui d'une subvention de 152.800Euros, subvention qui fut régulièrement versée au profit de la commune et qui n'a jamais été remise en cause, les conditions de son octroi ayant été respectées.
En conséquence cette subvention devra être reversée au Département des Alpes-Maritimes en respect du règlement d'attribution de la subvention (non réalisation du projet dans le délai de 4 ans).

Par ailleurs il est précisé que le terrain à céder n'a fait l'objet depuis son acquisition d'aucun aménagement ou mise en valeur spécifique et que sa vente ne constitue que l'exercice par la commune de la gestion de son patrimoine privé raison pour laquelle le prix de vente ne subira pas la TVA immobilière.

Afin d'avancer dans cette procédure de vente au profit d'Habitat 06 il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer une promesse de vente sous diverses conditions suspensives dont notamment l'obtention du permis de construire purgé de tout recours et retrait, l'obtention des agréments et financements nécessaires, l'absence de servitudes autres que celles connues et l'absence de pollution.

Madame Aurore DAHON présente au Conseil Municipal un projet de construction qui s'insérera parfaitement dans le site avec un projet de végétalisation inexistante aujourd'hui, aucune nuisance visuelle pour les riverains.
Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ?

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS,

Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, Monsieur Honoré GHETTI, Monsieur Didier GIORDAN votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Madame Agnès SOLIMEIS s'abstiennent.

MODIFICATION DE LA REGIE «MANIFESTATIONS CULTURELLES» :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 13 Octobre 2016 portant création de la Régie de recettes pour les manifestations culturelles et les animations communales.

Il souhaite qu'un nouveau produit soit proposé à la vente afin de promouvoir la commune et présente un sticker représentant le blason de Saint Martin Vésubie.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de se prononcer sur le rajout du sticker à la liste des produits déjà encaissés par la régie.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ?

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, Monsieur Honoré GHETTI, Monsieur Didier GIORDAN votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Madame Agnès SOLIMEIS s'abstiennent.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 DE LA COMMUNE, DU CCAS, DE LA CAISSE DES ECOLES ET DE L'OFFICE DU TOURISME :

Après s'être fait présenter les comptes administratifs de l'année 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur.

Procédant au règlement définitif du budget 2016, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes :

COMMUNE :

Résultat de fonctionnement 2015 :

Section de fonctionnement : + 410 581.72€
Section d'investissement : - 304 615.09€

Opération de l'exercice 2016 :

Section de fonctionnement :
Mandats émis : + 1 764 014.89€
Titres émis : + 2 143 420.26€

Section d'investissement :
Mandats émis : + 486 674.30€
Titres émis : + 540 440.11€

Résultat de l'exercice 2016 :

Section de fonctionnement : + 379 405.37€
Section d'investissement : - 250 849.28€

CCAS :

Résultat de fonctionnement 2015 :

Section de fonctionnement : + 6 650.62€
Section d'investissement : + 58.95€

Opération de l'exercice 2016 :

Section de fonctionnement :
Mandats émis : 0.00€
Titres émis : + 267.00€

Section d'investissement :
Mandats émis : 0.00€
Titres émis : 0.00€

Résultat de l'exercice 2016 :

Section de fonctionnement : + 6917.62€
Section d'investissement : + 58.95€

CAISSE DES ECOLES :

Résultat de fonctionnement 2015 :

Section de fonctionnement : - 10 487.21€
Section d'investissement : 0.00€

Opération de l'exercice 2016 :

Section de fonctionnement :
Mandats émis : + 32 355.30€
Titres émis : + 58 547.24€

Section d'investissement :
Mandats émis : 0.00€
Titres émis : 0.00€

Résultat de l'exercice 2016 :

Section de fonctionnement : + 15 704.73€
Section d'investissement : 0.00€

OFFICE DU TOURISME :

Résultat de fonctionnement 2015 :

Section de fonctionnement : 0.00€
Section d'investissement : 0.00€

Opération de l'exercice 2016 :

Section de fonctionnement :
Mandats émis : + 91 793.36€
Titres émis : + 100 610.75€

Section d'investissement :
Mandats émis : + 6 165.00€
Titres émis : 0.00€

Résultat de l'exercice 2016 :

Section de fonctionnement : + 8 817.39€
Section d'investissement : - 6 165.00€

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ?

Monsieur le Maire se retire de la Salle du Conseil Municipal et laisse la présidence de la séance à Madame Isabelle CIAIS.

Madame Isabelle CIAIS demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, Monsieur DIDIER GIORDAN s'abstiennent.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2016 DE LA COMMUNE, DU CCAS, DE LA CAISSE DES ECOLES ET DE L'OFFICE DU TOURISME

COMMUNE :

Après s'être fait présenter les comptes administratifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes des tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer, l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au 1er Janvier 2016 au 31 Décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2016, par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le document fourni ce jour par la perception concernant l'analyse du compte de gestion du budget principal :

La situation s'améliore nettement :

- **excédent de clôture,**
- **la capacité d'autofinancement (CAF) permet le remboursement des dettes bancaires et assimilés contrairement à l'exercice 2016,**
- **la capacité d'autofinancement nette en résultant permet à la Commune de financer ses dépenses d'investissement par ses ressources propres,**
- **baisse des dettes et charges financières,**
- **la trésorerie est en nette amélioration,**

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ?

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, Monsieur Didier GIORDAN s'abstiennent.

CCAS :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes des tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer, l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au 1er Janvier 2016 au 31 Décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ?

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, Monsieur Didier GIORDAN s'abstiennent.

CAISSE DES ECOLES :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes des tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer, l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au 1er Janvier 2016 au 31 Décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ?

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, Monsieur Didier GIORDAN s'abstiennent.

OFFICE DU TOURISME :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes des tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer, l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au 1er Janvier 2016 au 31 Décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ?

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, Monsieur Didier GIORDAN s'abstiennent.

AFFECTATION DU RESULTAT 2016 DE LA COMMUNE :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le résultat excédentaire de 386 322.99€ dans la section de fonctionnement.

Il propose d'affecter la totalité de cette somme à la section d'investissement au compte 1068.

Monsieur le Maire se félicite de l'excédent de 386 322.99€ sur l'exercice 2016 et cela malgré une baisse importante des différentes dotations qui malgré nos prévisions sur le Budget primitif 2016, on eut une baisse supplémentaire de 9 000.00€.

De plus cet excédent existe malgré les dépenses occasionnées par les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) qui sont organisés de main de maitre par Madame Martine LEA-PASTORINO, ce qui lui a valu les félicitations de l'Inspecteur d'Académie.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ?

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, Monsieur Didier GIORDAN s'abstiennent.

AFFECTATION DU RESULTAT 2016 DE L'OFFICE DU TOURISME :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le résultat excédentaire de 8 817.39€ dans la section de fonctionnement.

Il propose d'affecter la totalité de cette somme à la section d'investissement au compte 1068.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ?

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, Monsieur Didier GIORDAN s'abstiennent.

VOTE DES TROIS TAXES :

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2016, le Conseil Municipal a été contraint et forcé d'augmenter les impôts suite à la baisse des dotations de l'Etat.

Monsieur le Maire rappelle donc que le choix de la Municipalité pour 2017 est de ne pas faire d'augmentation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Et après analyse du Budget Primitif 2017, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition des 3 taxes pour l'année 2017 :

Taxes	***Taux d'Imposition 2016***	***Taux d'imposition 2017***
Habitation	11.64	11.64
Foncière (bâtie)	13.91	13.91
Foncière (non bâtie)	15.37	15.37

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ?

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, Monsieur Didier GIORDAN votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS s'abstiennent.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA COMMUNE, DE L'OFFICE DU TOURISME ET DE LA CAISSE DES ECOLES :

Monsieur le Maire et Madame Isabelle CIAIS, Présidente de la Commission des Finances, exposent, tant au niveau de la section de fonctionnement, que de la section d'investissement les éléments constitutifs du budget primitif 2017 de la Commune et ses budgets annexes, Caisse des Ecoles et Office du Tourisme.

Monsieur le Maire et Madame Isabelle CIAIS, Présidente de la Commission des Finances proposent d'approuver :

Le Budget Primitif de la Commune qui s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 2 125 424.00€
Recettes : 2 125 424.00€

Section d'Investissement :

Dépenses : 3 286 777.25€
Recettes : 3 286 777.25€

Le Budget annexe Primitif 2017 de l'Office du Tourisme qui s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 142 500.00€
Recettes : 142 500.00€

Section d'Investissement :

Dépenses : 8 817.39€
Recettes : 8 817.39€

Le Budget annexe Primitif de la Caisse des Ecoles qui s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 47 704.73€
Recettes : 47 704.73€

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ?

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, Monsieur Didier GIORDAN votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS s'abstiennent.

SUBVENTIONS :

Monsieur le Maire donne lecture des demandes de subventions :

Le Club des Sports Vésubie Montagne, demande 700€, la commission des finances propose 700€ en attente du nouveau bureau car changement.

L'ANFAN, demande 10 000€, la commission des finances propose 10 000€, pour l'accueil des adolescents de la commune de Saint Martin Vésubie subvention établie selon un pourcentage.

L'Association Hervé GOURDEL, demande 1 500€, la commission des finances propose 1 500€. Organisation de trois manifestations sur le village.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Didier GIORDAN, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS s'abstiennent.

Radio Alpha, demande 3 000€, création d'une nouvelle association avec achat très important de matériel, la commission des finances propose que cette demande soit mise en attente du versement de la subvention du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes.

Initiative NCA, demande 700€, cette association aide les commerces sur la Commune comme Côté Saveur et le garage de Monsieur Guillaume LAUGIER. La commission des finances est plutôt contre car ce n'est pas une association mais une branche de la Métropole Nice Côte d'Azur. Monsieur le Maire propose de demander des éléments complémentaires, voir si une demande a été faite auprès des autres communes de la Métropole Nice Côte d'Azur, et si la subvention porte sur le même montant.

La Chorale de l'Amitié, demande 1000€ la commission des finances propose 750€.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, Monsieur Didier GIORDAN, Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS votent pour.

Association ski études Jean Franco, la commission des finances demande un complément de pièces complémentaires.

AS Roquebillière, demande 700€, la commission des finances propose 600€. Monsieur le Maire et Monsieur GILI, président du club, ont vu

avec une association varoise qui organise des stages de football à Tignes au mois d'Août, ils ont fait des propositions commerciales, 150€ pour un stage, si réservation avant le 1er juin réduction de 10%.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, Monsieur Didier GIORDAN, Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS votent pour.

Collège Jean Salines, la commission des finances refuse cette demande.

Association Parents Collège Roquebillière, demande en attente de pièces complémentaires.

Foyer coopératif, demande 200€ la commission des finances refuse car cette association n'est pas basée à Saint Martin Vésubie mais à Saint Martin du Var.

Vésubie Trail Club 06, la commission des finances refuse car aucune activité ou manifestation sur Saint Martin Vésubie.

La Roche aux Abeilles, demande 1 500€, la commission des finances propose 500€, car des adhérents sur Saint Martin Vésubie et escalade dans les locaux de Vésubia Mountain Park.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, Monsieur Didier GIORDAN, Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS votent pour.

Les 1éres de Cordées Méditerranéennes, demandent 1 000€, la commission des finances propose 1 000€.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Madame Brigitte ISNART ne participe pas au vote.

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, Monsieur Didier GIORDAN, Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS votent pour.

Maison Familiale Rurale, la commission des finances refuse cette demande.

Solidarité Paysans, la commission des finances refuse cette demande.

L'ilot Petit, la commission des finances refuse cette demande.

Les Potagers de la Vésubie, demandent 1 200€. Monsieur le Maire pense que cette association fait doublon avec l'Association REISE, dont le président est Monsieur Éric GRINDA, qui mène la même action sur Saint Martin Vésubie, Association présidée par Madame Hélène MARTIN qui œuvre surtout sur Lantosque.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, Monsieur Didier GIORDAN, votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS s'abstiennent.

Madame Agnès SOLIMEIS tient à souligner que Madame Hélène MARTIN ne réhabilite pas que des terrains sur Lantosque, elle fait la promotion de Saint Martin Vésubie et de plus une enfant du village.

Monsieur le Maire informe que suite à l'incendie du Ribas qui a causé beaucoup de dégâts aux restaurants la Cave et au Rendez-Vous, un courrier a été adressé à tous les propriétaires de terrains pour leur rappeler leur responsabilité en matière de débroussaillement, nous avons déjà certains propriétaires qui voudraient céder leurs terrains à la Commune, la Mairie pourrait ainsi faire une action de jardins partagés.

Madame Géraldine DE CAQUERAY informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'agenda21 une demande a été faite.

Monsieur Christian AIRAUT pense qu'il faut énormément surveiller ce quartier.

Ski Club de la Colmiane, aucune demande faite pour 2017, la commission des finances propose 1 200€.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, Monsieur Didier GIORDAN, Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS votent pour.

Association Radio Espace Mercantour, demande 2 500€, la commission des finances refuse cette demande. Monsieur le Maire préfère payer une prestation pour une manifestation plutôt que de donner une subvention.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, Monsieur Didier GIORDAN, Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS votent pour.

L'Ecole de Danse des 2 Vallées, demande 2 650€, subvention qui sera utilisée en partie pour l'organisation du spectacle de fin d'année de l'Ecole de Danse qui se déroulera à l'Espace Jean GRINDA, le Conseil Départemental a déjà donné une subvention de 2 000€. La Commission des finances propose 500€ pour le fonctionnement et 650€ pour le spectacle, cette aide pourrait être diminuée si on peut faire l'économie du régisseur. Elle sera donc versée après le spectacle. Monsieur le Maire rappelle aussi que les salles sont occupées régulièrement et gratuitement.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-

PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, Monsieur Didier GIORDAN, Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS votent pour.

Association Haute Vésubie Dynamique, demande 2 000€, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la demande était incomplète qu'une demande de pièces a été formulée sans réponse à ce jour. Une provision de 500€ est acceptée.

Amicale Saint Jean, aucune demande à ce jour, la commission des finances propose 800€.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, Monsieur Didier GIORDAN, Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS votent pour.

Comité de Jumelage, demande 500€, la commission des finances propose 250€. Monsieur le Maire a reçu Monsieur Gilbert FRANCO, Madame Noëlle GIRAUD et le Professeur d'Italien du Collège de la Vésubie pour la mise en place de cours d'Italien pour les Administrés de la Commune, avec une participation de 4.00€ par cours et le paiement de 30€ par cours pour le professeur.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, Monsieur Didier GIORDAN, Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS votent pour.

Bambins de la Vésubie, demande 10 000€, la commission des finances propose 10 000€, Monsieur le Maire rappelle que cette subvention est importante, c'est un pourcentage estimé en fonction de la fréquentation des enfants de Saint Martin Vésubie.

Résidents de l'Hôpital, demande 800€ la commission des finances propose 800€.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, Monsieur Didier GIORDAN, Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS votent pour.

Amicale des Sapeurs-Pompiers Saint Martin, aucune demande à ce jour, la commission des finances propose 500€. Monsieur le Maire rappelle l'investissement de cette Association en particulier pour l'accueil des Pupilles des Sapeurs-Pompiers et pour l'organisation du Téléthon.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, Monsieur Didier GIORDAN, Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS votent pour.

Amicale des Sapeurs Forestiers de Lantosque, la commission des finances refuse cette demande car aucun projet.

Les Chœurs du Mercantour, aucune demande à ce jour, la commission des finances propose 750€. Monsieur le Maire rappelle l'aide de la Mairie pour les rencontres Maurice RICCI début Octobre, très belle manifestation.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, Monsieur Didier GIORDAN, Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS votent pour.

Les Pèlerins Notre Dame de Fenêstres, aucune demande à ce jour, la commission des finances propose 800€.

Les Pèlerins Notre Dame de Fenêstres, aucune demande à ce jour, la commission des finances propose 800€.

Madame Géraldine DE CAQUERAY rappelle que cette année cela fait 20 ans que l'Hôtel a été acheté, une manifestation va être organisée. La réhabilitation du premier étage du bâtiment va être finie à la fin de l'année.

Madame Agnès SOLIMIES demande que l'on soutienne cette association ainsi que celle de Monsieur Louis Paul MARTIN, les Amis de la Madone.

Madame Géraldine DE CAQUERAY et Madame Agnès SOLIMEIS ne prennent pas part au vote.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, Monsieur Didier GIORDAN, Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, votent pour.

L'ordre du jour est épuisé

La séance est levée à 21h41

Henri GIUGE
Maire

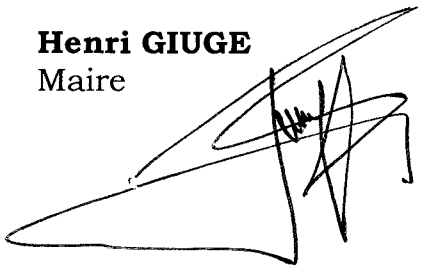
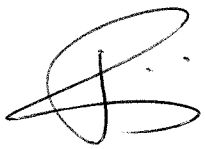
Isabelle CIAIS
Conseillère Municipale